

répandait avec une rapidité effrayante et en face de ce brasier, il semblait qu'il fallût dire "Tout est fini". Que fait le bon Curé? Guidé par son esprit de foi, il promet aussitôt d'élever une chapelle en l'honneur de la bonne sainte Anne si le feu s'éteint; ô miracle, cette grande Thaumaturge protège visiblement la petite église naissante; l'incendie cesse instantanément.

La chapelle promise fut bientôt élevée, et elle devint célèbre par l'affluence de ses pèlerins. Ces circonstances favorisèrent le bon Père Brousseau dans ses projets de fondation... En novembre 1891, il acheta une terre de 4 arpents de largeur sur 30 de profondeur qu'il paya mille piastres dont quatre cents piastres comptant et le reste à raison de cinquante piastres par année, sans intérêt. Il donna immédiatement le contrat pour la construction d'un orphelinat et d'un hospice attenant à la Chapelle Sainte-Anne. Disons qu'une telle entreprise n'était pas chose facile puisqu'il n'avait pour toutes ressources qui les revenus des pèlerinages à sa chapelle votive; mais confiant en la divine Providence, il ne résista pas à la grâce de Dieu qui le pressait. Les paroissiens de Saint-Damien se montrèrent très dévoués à cette œuvre et vinrent en aide à leur curé.

Pendant que les ouvriers poursuivaient les travaux du couvent, le jeune fondateur s'occupait de recruter ses premières novices. Trois jeunes filles de la paroisse se présentèrent à lui, désireuses de faire partie de la nouvelle communauté. Il appela à son aide l'expérience des Religieuses de Jésus-Marie qui se montrèrent très dévouées; elles lui recommandèrent même une excellente personne de Fall-River comme ayant des aptitudes pour être la fondatrice du nouvel Institut. Cette personne, qui s'appelait Virginie Fournier, entra aussitôt en relation avec le fondateur; dans une lettre qu'il lui adressa le 5 août 1892, il lui fit connaître ses intentions à savoir: la fondation d'une Communauté de Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, devant entrer en religion le 20 août suivant. Ses principales œuvres seraient: 1° l'instruction des enfants dans les écoles paroissiales des campagnes et des villes; 2° l'éducation des orphelins et le maintien d'orphelinats agricoles, où on s'appliquerait à donner aux enfants, avec l'instruction religieuse et une bonne éducation, le goût de l'agriculture; 3° le soin des vieillards et des infirmes des deux sexes.

L'abbé Brousseau spécifie ensuite les conditions d'admission à la future fondatrice en lui écrivant ce qui suit: "Nous ne vous demandons pas les richesses que vous n'avez pas, nous vous demandons ce que vous avez: une bonne volonté doublée d'un dévouement à toute épreuve. Le bon Dieu, dit-il, se sert toujours de ce qu'il y a de plus infime pour opérer ses plus grandes œuvres; j'en suis une preuve vivante, comme vous pourrez le